

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 mars 2025 - Délibération n°25-025**

Objet : Convention avec le relais petite enfance d'Alzon

Le quatre mars deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-six février précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, M. PLA, L. HEBRARD, I. ALCANIZ-LOPEZ, N. CANONGE, W. ALCANIZ, N. ANDREO, J-P. ROUX, M. MONNIER, M. EL AIMER, A. MATEU, P. PLONGET, F. LOPEZ, C. PELEGRIN, C. BOUILLET, F. BOUCHE, E. SIFUENTES, X. PECHAIRAL, B. MALLET, H. NICOLAS, D-A. ROUX, D. GUIOT, T. SABATIER, H. JONQUIERE.

ONT DONNE PROCURATION :

M. MESSINES donne procuration à I. ALCANIZ-LOPEZ, P. MAGALHAES ALVES donne procuration à M. PLA, H. NEVEU donne procuration à L. HEBRARD, S. DIELLA donne procuration à D-A. ROUX, D. MARTY donne procuration à T. SABATIER.

SECRETARE DE SEANCE : I. ALCANIZ-LOPEZ

* * *

Rapporteur : Isabel ALCANIZ-LOPEZ, 3^{ème} adjointe

Par délibération n°22-067 du 14 juin 2022, le conseil municipal a approuvé la convention territoriale globale 2022-2026 entre la caisse d'allocations familiales du Gard et les communes du territoire Costières et Camargue.

Dans le cadre d'actions conjointes intercommunales, la Commune de Manduel s'est positionnée sur plusieurs actions nouvelles, et plus particulièrement sur le renforcement des actions des Relais Petite Enfance par une augmentation de leur présence sur la commune.

Depuis plus de 10 ans, le centre social était signataire d'une convention avec le RPE d'Alzon pour les interventions auprès des assistantes maternelles. A l'initiative du centre social, cette convention a pris fin le 10 décembre 2024.

Les assistantes maternelles de Manduel ont sollicité la commune afin que ces ateliers puissent être reconduits au plus vite.

La commune se doit de prendre le relais afin de pérenniser l'offre consistant à la mise en place d'ateliers d'éveil offrant un accueil spécifique aux assistantes maternelles Manduelloises.

Il est donc proposé une convention de partenariat entre la commune et le RPE d'Alzon afin d'organiser

10 séances de temps d'éveil par an soit une séance par mois, le mardi matin hors vacances scolaires au sein des locaux de l'ALSH – 5 rue de Saint Gilles. Ces séances seront proposées par une coordinatrice diplômée qui animera, informera et formera les assistantes maternelles de la commune.

Cette convention permettra également d'offrir aux familles en recherche d'un mode de garde un accompagnement complet.

Par cette convention, la commune s'engage à mettre à disposition les locaux précités pour les temps d'accueil ainsi que du matériel spécifique tel que des tapis, des jeux adaptés et du petit matériel consommable.

Le tarif annuel pour la mise en place de ces séances est de 1.000 euros (mille euros).

Cette convention est proposée pour l'année en cours avec possibilité de tacite reconduction.

Vu la délibération n°22-067 du 14 juin 2022 portant sur la convention territoriale globale entre la caisse d'allocations familiales du Gard et les communes du territoire Costières et Camargue ;

Vu la demande émanant des assistantes maternelles Manduelloises ;

Oùï l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité ;

ARTICLE 1. Le conseil municipal de Manduel approuve la convention annexée à la présente délibération et établit le montant annuel des séances à la somme de 1.000€.

ARTICLE 2. Le maire, ou son représentant, est autorisé à signer la convention de partenariat avec le Relais petite enfance d'Alzon et tous les documents pouvant participer à sa mise en œuvre.

Convocation : 26 février 2025
Affichage ordre du jour : 26 février 2025
Présents : 24
Suffrages exprimés : 29
Absents : 5
Publiée le :

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,
Isabel ALCANIZ-LOPEZ

07 MARS 2025

